



## Enceinte mon patron me demande de faire un abandon de poste

Par **nora5978**, le **28/05/2013** à **13:42**

Bonjour à tous,

je suis enceinte et depuis que ma patronne le sait, elle me parle mal, très mal!! elle m'a mis un avertissement que j'ai contesté, elle déforme tout, ment, elle m'a demandé de faire un abandon de poste et m'a dit qu'elle me paierai mon préavis!!! car sachant que je suis enceinte elle ne peut pas me VIRER!! elle ne peut pas faire de licenciement à l'amiable ni de rupture conventionnelle!!!

ce sont ces propos j'ai bien sur été à l'inspection du travail et maison du droit et de la justice qui eux m'ont dit de refuser ce qui est logique!!!

je lui ai donc fait un recommandé en réécrivant sa demande et bien sur elle nie et me met tout sur le dos!!! lol gros lol, elle est déjà connu des tribunaux, prud'hommes, je compte l'attaquer.

je ne vais pas me laisser faire! oui je suis enceinte et alors!! elle m'a dit le travail avant tout!!!

**merci**

Par **Gabrielleblog**, le **28/05/2013** à **14:31**

Bonjour, je vous conseille de faire un tour sur le site <http://www.sosdroitdutravail.com>

L'un des avocats fondateurs du site est passé sur l'émission Les maternelles sur France 5 en tant qu'experte sur la question. Elle a notamment été en charge de nombreuses affaires comme la votre.

Bon courage,

Gabrielle

Par **moisse**, le **28/05/2013** à **15:32**

Bonjour,

Je rajoute que je ne connais pas la signification d'un licenciement amiable.

En fait cela n'existe pas.

Et pas besoin de participer à une émission TV pour être un excellent professionnel.

Par **Lag0**, le **28/05/2013** à **16:04**

Bonjour,

En revanche, juste pour corriger une erreur de l'employeur, il est tout à fait possible de conclure une rupture conventionnelle avec une salariée enceinte.

Il n'y a que pendant le congé maternité que c'est impossible.

Par **nora5978**, le **28/05/2013** à **16:56**

Bonjour moisse, oui je sais que ce terme n'existe pas, je reprend juste les termes de ma responsable. et oui Lag0 je me suis renseignée, j'ai le droit de demander une rupture conventionnelle.